

Conseil municipal du 4 septembre 2018

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saguenay tenue à la salle du Vieux-Théâtre, de l'arrondissement de La Baie, 300, boulevard de la Grande-Baie Nord, le 4 septembre 2018.

PRÉSENTS : Mme Josée Néron, mairesse ainsi que tous les autres membres du conseil.

ÉGALEMENT

PRÉSENTS : M. Jean-François Boivin, directeur général et Mme Caroline Dion, greffière.

À 19 h 05, Madame la Mairesse préside et, après avoir constaté le quorum, déclare la séance ouverte.

1. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
2. **PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES SUJETS À L'ORDRE DU JOUR**
3. **ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**
 - 3.1 Séance ordinaire du conseil municipal du 6 août 2018
4. **COMMISSIONS PERMANENTES**
 - 4.1 Commission de la sécurité publique et incendie – Procès-verbal du 1^{er} mai 2018
 - 4.2 Commission de la sécurité publique et incendie – Procès-verbal du 13 juin 2018
 - 4.3 Commission du développement durable et de l'environnement – Procès-verbal du 28 juin 2018
 - 4.4 Commission des services communautaires, de la vie de quartier et du développement social – Procès-verbal du 5 juillet 2018
 - 4.5 Commission des arts, de la culture et du patrimoine – Procès-verbal du 19 juillet 2018
 - 4.6 Commission de l'aménagement du territoire, du génie et de l'urbanisme – procès-verbal du 15 août 2018
 - 4.7 Comité consultatif d'urbanisme – Procès-verbal du 21 août 2018
5. **AVIS DE MOTION**
 - 5.1 Projet de règlement ayant pour objet de modifier le règlement numéro VS-R-2011-29 adoptant le schéma d'aménagement et de développement révisé de remplacement de la Ville de Saguenay (17104-01-016)
 - 5.1.1 Avis de motion
 - 5.1.2 Adoption du 1^{er} projet de règlement
 - 5.1.3 Adoption du document explicatif
 - 5.2 Projet de règlement ayant pour objet de modifier le règlement du plan d'urbanisme numéro VS-R-2012-2 de la Ville de Saguenay (ARP-150)

Conseil municipal du 4 septembre 2018

- 5.2.1 Avis de motion
- 5.2.2 Adoption du 1^{er} projet de règlement
- 5.3** Projet de règlement ayant pour objet de modifier le règlement de zonage numéro VS-R-2012-3 de la Ville de Saguenay pour assurer la concordance avec le plan d'urbanisme (zone 24920, rue du Boulevard) (ARS-1141)
 - 5.3.1 Avis de motion
 - 5.3.2 Adoption du 1^{er} projet de règlement
- 5.4** Projet de règlement ayant pour objet de modifier le règlement du plan d'urbanisme numéro VS-R-2012-2 de la Ville de Saguenay (ARP-149 et ARP-151)
 - 5.4.1 Avis de motion
 - 5.4.2 Adoption du 1^{er} projet de règlement
- 5.5** Projet de règlement ayant pour objet de modifier le règlement de zonage numéro VS-R-2012-3 de la Ville de Saguenay pour assurer la concordance avec le plan d'urbanisme (zones 19070 et 19094 rue du Jasmin, Jonquière (ARS-1146) et zones 42820 et 6590, route du Petit-Parc, La Baie (ARS-1139))
 - 5.5.1 Avis de motion
 - 5.5.2 Adoption du 1^{er} projet de règlement
- 5.6** Projet de règlement ayant pour objet de modifier le règlement numéro VS-2002-39 intérieur du conseil de Ville de Saguenay
- 5.7** Projet de règlement ayant pour objet de modifier le règlement numéro VS-R-2018-20 concernant l'adoption du code d'éthique et de déontologie pour les élus municipaux de Ville de Saguenay et d'abroger le règlement numéro VS-R-2014-3
- 5.8** Projet de règlement relatif au traitement des élus municipaux et autorisant le versement d'une allocation de transition à certaines personnes
- 5.9** Projet de règlement ayant pour objet de modifier le règlement numéro VS-R-2012-87 concernant l'adoption d'un code d'éthique et de déontologie pour les employés municipaux
- 5.10** Projet de règlement modifiant le règlement numéro VS-R-2007-49 relatif à la paix et au bon ordre sur le territoire de la Ville de Saguenay
- 5.11** Projet de règlement constituant le corps de police de la Ville de Saguenay
- 5.12** Projet de règlement ayant pour objet de modifier le règlement numéro VS-R-2014-54 fixant la tarification générale sur l'ensemble du territoire de la Ville de Saguenay et abrogeant tous règlements ou toutes dispositions de règlements antérieurs incompatibles
- 5.13** Projet de règlement ayant pour objet de modifier le règlement numéro VS-R-2014-73 concernant l'adoption d'un programme de revitalisation des centres-villes de Chicoutimi et de La Baie (20254-04-001-004)
- 5.14** Projet de règlement modifiant le règlement numéro VS-R-2016-169

Conseil municipal du 4 septembre 2018

ayant pour objet de créer un programme d'aide financière pour la construction et la rénovation durable (20116-14-005)

- 5.15 Projet de règlement ayant pour objet de modifier le règlement numéro VS-R-2017-98 concernant l'adoption du programme Rénovation Québec-Saguenay
- 5.16 Projet de règlement ayant pour objet de décréter un emprunt en vue de participer au fonds de subvention pour l'application du programme rénovation Québec-Saguenay 2018-2019

6. CONSULTATION PUBLIQUE ET ADOPTION DE RÈGLEMENT

- 6.1 Règlement numéro VS-RU-2018-82 ayant pour objet de modifier le règlement de zonage VS-R-2012-3 de la Ville de Saguenay pour permettre les fresques urbaines (ARS-1123)
 - 6.1.1 Consultation publique
 - 6.1.2 Adoption du règlement
- 6.2 Règlement numéro VS-R-2018-111 ayant pour objet de modifier le règlement numéro VS-R-2017-16 portant sur la collecte et la gestion des matières résiduelles générées sur le territoire de la Ville de Saguenay
- 6.3 Règlement numéro VS-R-2018-112 ayant pour objet de modifier le règlement numéro VS-R-2007-9 interdisant la circulation des camions, des véhicules de transport d'équipement et des véhicules-outils

7. AFFAIRES GÉNÉRALES

- 7.1 Promotion Saguenay – Budget 2019
- 7.2 Liste des contrats comportant une dépense – Dépôt
 - 7.2.1 Liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 25 000 \$ conclus au cours du mois de juillet 2018
 - 7.2.2 Liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ et conclus avec un même cocontractant depuis le début de l'exercice financier
- 7.3 Liste des paiements du 14 juin 2018
- 7.4 Création d'une commission pour tenir une assemblée publique pour le règlement adoptant le schéma d'aménagement et de développement révisé de remplacement de la Ville de Saguenay
- 7.5 Création d'une table régionale de lutte contre la pauvreté - Nomination
- 7.6 Demande d'autorisation à la CPTAQ :
 - 7.6.1 Techydro Capital inc.
 - 7.6.2 Octane Parc Saguenay inc. – Saint-Jean-Vianney
- 7.7 Cautionnement – Club de Ski de fond le Norvégien inc.
- 7.8 Journées et/ou semaines – Proclamation :

Conseil municipal du 4 septembre 2018

7.8.1 Semaine de la sécurité ferroviaire

7.9 Calendrier des séances du conseil municipal - Modification

7.10 Dépôt par la greffière du certificat du greffier et du procès-verbal de registre de consultation sur le règlement VS-R-2018-106

8. PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL

La prochaine séance ordinaire du conseil municipal aura lieu le 1er octobre 2018 dans la salle des délibérations de l'arrondissement de Chicoutimi au 201, rue Racine Est, à 19h.

9. PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL

10. PÉRIODE DE QUESTIONS

11. LEVÉE DE LA SÉANCE

AVIS DE CONVOCATION

La greffière dépose devant le conseil un certificat établi par M. Jean-Marc Claveau, huissier, qui atteste que les documents ont été remis à tous les membres du conseil le 30 août 2018.

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

VS-CM-2018-406

Proposé par Carl Dufour
Appuyé par Jonathan Tremblay

QUE le conseil municipal de la Ville de Saguenay adopte l'ordre du jour de la présente séance avec l'ajout suivant :

7.11 Nomination d'un membre au conseil d'administration de Promotion Saguenay – Milieu culturel

Adoptée à l'unanimité.

2. PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES SUJETS À L'ORDRE DU JOUR;

Une période de questions a été tenue.

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

3.1 SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 AOÛT 2018;

VS-CM-2018-407

Proposé par Carl Dufour
Appuyé par Éric Simard

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 6 août 2018 dont une copie conforme a été signifiée à tous les membres du conseil,

Conseil municipal du 4 septembre 2018

dans les délais prévus par la Loi, soit par la présente adopté et ratifié à toutes fins que de droit avec la correction suivante :

Abroger la résolution VS-CM-2018-398.

Adoptée à l'unanimité.

4. COMMISSIONS PERMANENTES

4.1 COMMISSION DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE ET INCENDIE – PROCÈS-VERBAL DU 1ER MAI 2018

VS-CM-2018-408

Proposé par Michel Thiffault
Appuyé par Marc Bouchard

QUE ce conseil ratifie le rapport de la réunion tenue le 1^{er} mai 2018 par la Commission de la sécurité publique et incendie de la Ville de Saguenay.

Adoptée à l'unanimité.

4.2 COMMISSION DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE ET INCENDIE – PROCÈS-VERBAL DU 13 JUIN 2018

VS-CM-2018-409

Proposé par Jonathan Tremblay
Appuyé par Simon-Olivier Côté

QUE ce conseil ratifie le rapport de la réunion tenue le 13 juin 2018 par la Commission de la sécurité publique et incendie de la Ville de Saguenay.

Adoptée à l'unanimité.

4.3 COMMISSION DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ENVIRONNEMENT – PROCÈS-VERBAL DU 28 JUIN 2018

VS-CM-2018-410

Proposé par Marc Bouchard
Appuyé par Brigitte Bergeron

QUE ce conseil ratifie le rapport de la réunion tenue le 28 juin 2018 par la Commission du développement durable et de l'environnement de la Ville de Saguenay.

Adoptée à l'unanimité.

4.4 COMMISSION DES SERVICES COMMUNAUTAIRES, DE LA VIE DE QUARTIER ET DU DÉVELOPPEMENT SOCIAL – PROCÈS-VERBAL DU 5 JUILLET 2018

VS-CM-2018-411

Proposé par Éric Simard
Appuyé par Jean-Marc Crevier

QUE ce conseil ratifie le rapport de la réunion tenue le 5 juillet 2018 par la Commission des services communautaires, de la vie de quartier et du développement social de la Ville de Saguenay.

Adoptée à l'unanimité.

**4.5 COMMISSION DES ARTS, DE LA CULTURE ET DU
PATRIMOINE – PROCÈS-VERBAL DU 19 JUILLET 2018**

VS-CM-2018-412

Proposé par Marc Pettersen
Appuyé par Brigitte Bergeron

QUE ce conseil ratifie le rapport de la réunion tenue le 19 juillet 2018 par la Commission des arts, de la culture et du patrimoine de la Ville de Saguenay.

Adoptée à l'unanimité.

**4.6 COMMISSION DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE,
DU GÉNIE ET DE L'URBANISME – PROCÈS-VERBAL DU
15 AOÛT 2018**

**4.6.1 PROJET DE RÈGLEMENT AYANT POUR OBJET
DE MODIFIER LE RÈGLEMENT VS-R-2014-73
CONCERNANT L'ADOPTION D'UN PROGRAMME DE
REVITALISATION DES CENTRES- VILLES DE
CHICOUTIMI ET LA BAIE (VS-CAGU-2018-23)**

VS-CM-2018-413

Proposé par Jonathan Tremblay
Appuyé par Kevin Armstrong

CONSIDÉRANT que le conseil a adopté le règlement numéro VS-R-2014-73 concernant l'adoption d'un programme de revitalisation des centres-villes de Chicoutimi et de La Baie;

CONSIDÉRANT que pour le centre-ville de Chicoutimi, le programme accorde une subvention pour les travaux de correction d'une déféctuosité majeure ou la restauration des composantes extérieures des bâtiments principaux, à vocation commerciale qui ont un statut patrimonial légal;

CONSIDÉRANT que la subvention est de 50% du coût des travaux admissibles, jusqu'à un maximum de 100 000 \$/bâtiment;

CONSIDÉRANT que ces conditions ne sont pas suffisantes pour stimuler la restauration des bâtiments patrimoniaux du centre-ville de Chicoutimi;

À CES CAUSES, il est résolu :

QUE la Ville de Saguenay modifie le règlement numéro VS-R-2014-73 concernant l'adoption d'un programme de revitalisation des centres-villes de Chicoutimi et de La Baie afin d'augmenter le pourcentage du coût des travaux admissibles à une subvention, à 60 % et d'augmenter le montant maximal de subvention à 150 000 \$/bâtiment pour la restauration des bâtiments commerciaux qui ont un statut patrimonial et qui sont situés dans le centre-ville de Chicoutimi.

Adoptée à l'unanimité.

**4.6.2 PROJET DE RÈGLEMENT AYANT POUR OBJET
DE MODIFIER LE RÈGLEMENT VS-R-2012-98**

**CONCERNANT L'ADOPTION DU PROGRAMME
RÉNOVATION QUÉBEC-SAGUENAY (VS-CAGU- 2018-
24)**

VS-CM-2018-414

Proposé par Jonathan Tremblay
Appuyé par Kevin Armstrong

CONSIDÉRANT que le Service de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme présente aux membres la proposition pour la réorganisation des programmes d'aide financière concernant les bâtiments sur le territoire de Saguenay.

CONSIDÉRANT la proposition pour la réorganisation des règlements d'aide financière :

1. Programme d'aide financière générale pour les projets de restauration patrimoniale, rénovation résidentielle et de construction sur le territoire de Saguenay
 - Volet A - Bâtiments avec reconnaissance patrimoniale :
 - Bâtiments résidentiels (citation ou classement);
 - Bâtiments religieux;
 - Volet B - Façades commerciales;
 - Volet C - Nouvelles constructions centres-villes :
 - (Volet développement économique).
2. Programme d'aide financière Rénovation Québec/Saguenay pour les projets de rénovation résidentielle sur le territoire de Saguenay
 - Volet A - zones déterminées (critères : âge des bâtiments et revenu familial);
 - Volet B - Hors zone.
3. Programme d'aide financière pour la restauration patrimoniale Québec/Saguenay pour les résidences du site patrimonial d'Arvida.

CONSIDÉRANT qu'une proposition pour le règlement général fusionné sera présentée à la commission lors d'une séance ultérieurement.

CONSIDÉRANT que les membres de la commission ont pris connaissance du projet de modifications du programme d'application et du projet de règlement pour décréter un emprunt concernant le programme Rénovation Québec-Saguenay

À CES CAUSES, il est résolu :

QUE la Ville de Saguenay accepte la recommandation de la Commission de l'aménagement du territoire, du génie et de l'urbanisme et qu'elle propose au conseil un règlement général fusionné.

Adoptée à l'unanimité.

**4.7 COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME – PROCÈS-
VERBAL DU 21 AOÛT 2018**

**4.7.1 AMENDEMENT - 9372-7154 QUÉBEC INC. – 5788,
BOULEVARD TALBOT, LATERRIÈRE – ARS-1141**

Conseil municipal du 4 septembre 2018

(ID-12888) (VS-CCU-2018-31)

VS-CM-2018-415

Proposé par Martin Harvey
Appuyé par Simon-Olivier Côté

CONSIDÉRANT la demande d'amendement au règlement de zonage présentée par 9372-7154 Québec inc., 5294, boulevard Talbot, Laterrière visant à autoriser l'agrandissement du périmètre urbain pour l'agrandissement de l'affectation et de la zone commerciale 65926 à même une partie de l'affectation et de la zone de villégiature 24920 sur les lots 4 407 842, 4 407 845, 4 407 843, 4 407 840 et une partie du lot 4 407 841;

CONSIÉRANT que le projet vise le développement d'une aire de commerces et services afin de desservir les citoyens du secteur Laterrière et les usagers circulant sur la Route 175;

CONSIDÉRANT que le requérant désire agrandir la zone commerciale à même les lots 4 407 842, 4 407 845, 4 407 843, 4 407 840 et une partie du lot 4 407 841 situés dans la zone de villégiature contiguë;

CONSIDÉRANT la volonté de développer des pôles commerciaux et de services de proximité à la population du secteur dans une perspective de développement durable;

CONSIDÉRANT que le projet se situe en bordure d'une artère majeure;

À CES CAUSES, il est résolu :

D'ACCEPTER la demande d'amendement au règlement d'urbanisme présentée par 9372-7154 Québec inc., 5294, boulevard Talbot, Laterrière visant à autoriser l'agrandissement du périmètre urbain pour l'agrandissement de l'affectation et de la zone commerciale 65926 à même une partie de l'affectation et de la zone de villégiature 24920 sur les 4 407 842, 4 407 845, 4 407 843, 4 407 840 et une partie du lot 4 407 841;

Adoptée à l'unanimité.

**4.7.2 AMENDEMENT - ANDRÉ CÔTÉ POUR ORVIL
SIMARD – LOT : 4 012 142, ROUTE DU PETIT-PARC, LA
BAIE – ARS-1139 (ID-12885) (VS-CCU-2018-32)**

VS-CM-2018-416

Proposé par Martin Harvey
Appuyé par Simon-Olivier Côté

CONSIDÉRANT que M. André Côté, 446, Route 381, Ferland-et-Boilleau, G0V 1H0 sollicite une modification au plan d'urbanisme afin d'autoriser la construction d'une résidence sur un terrain d'une superficie d'environ 3 hectares en bordure de la Route du Petit-Parc (Route 381) dans l'arrondissement de La Baie;

CONSIDÉRANT qu'il s'agit de la superficie maximale pouvant être acquis pour la construction et que le terrain est situé entre la Route du Petit-Parc et la rivière Ha! Ha!;

CONSIDÉRANT que le requérant a déjà déposé une demande de modification pour la construction d'une résidence sur ce site avec un terrain d'une superficie de 1,3 hectare;

Conseil municipal du 4 septembre 2018

CONSIDÉRANT que la demande s'insère dans un ensemble résidentiel existant;

À CES CAUSES, il est résolu :

D'ACCEPTER la demande de M. André Côté, 446, Route 381, Ferland-et-Boilleau, GOV 1H0 qui sollicite une modification au plan d'urbanisme afin d'autoriser la construction d'une résidence sur un terrain d'une superficie d'environ 3 hectares en bordure de la Route du Petit-Parc (Route 381) dans l'arrondissement de La Baie;

Le plan et le règlement de zonage devront être modifiés de manière à créer un secteur d'habitation rurale et d'autoriser la construction d'une nouvelle résidence sur un terrain d'une superficie minimale de 3 hectares.

Adoptée à l'unanimité.

4.7.3 AMENDEMENT - JONATHAN CHABOT – 4060 À 4062, RUE SAINTE-MARGUERITE, JONQUIÈRE – ARS-1142 (ID-12921) (VS- CCU-2018-33)

VS-CM-2018-417

Proposé par Martin Harvey
Appuyé par Simon-Olivier Côté

CONSIDÉRANT la demande présentée par M. Jonathan Chabot-Leroux, 880, rue des Draveurs, Chicoutimi, G7J-5A3 qui sollicite une modification au plan d'urbanisme afin d'augmenter le nombre de logements sur la propriété située au 4060-4062, rue Sainte-Marguerite, Jonquière, G8A-1J4;

CONSIDÉRANT que la demande consiste à ajouter un troisième logement au sous-sol de la propriété;

CONSIDÉRANT qu'une résidence de trois logements correspond à une affectation de moyenne densité (4 logements);

CONSIDÉRANT que la propriété s'insère dans un milieu résidentiel de basse densité;

CONSIDÉRANT que l'orientation du plan d'urbanisme est de préserver l'intégrité de l'usage résidentiel et du cadre bâti;

CONSIDÉRANT qu'une augmentation de la densité pourrait perturber les caractéristiques dominantes du paysage résidentiel;

CONSIDÉRANT la disponibilité de logements sur le territoire de Saguenay;

À CES CAUSES, il est résolu :

DE REFUSER la demande présentée par M. Jonathan Chabot-Leroux, 880, rue des Draveurs, Chicoutimi, G7J-5A3 qui sollicite une modification au plan d'urbanisme afin d'augmenter le nombre de logements sur la propriété située au 4060-4062 rue Sainte-Marguerite, Jonquière, G8A 1J4.

Adoptée à l'unanimité.

4.7.4 AMENDEMENT - MARIO TREMBLAY – 264, RUE DES CHAMPS-ÉLYSÉES, CHICOUTIMI – ARS-1144 (ID-12880) (VS-CCU-2018-34)

Conseil municipal du 4 septembre 2018

VS-CM-2018-418

Proposé par Martin Harvey
Appuyé par Simon-Olivier Côté

CONSIDÉRANT la demande présentée par M. Mario Tremblay, 527, rue Rabelais, Chicoutimi, G7J 4S8 qui sollicite une modification au plan d'urbanisme afin d'augmenter le nombre de logements sur la propriété située au 264, rue des Champs-Élysées, Chicoutimi;

CONSIDÉRANT que la propriété est située dans une affectation de basse densité (2 logements maximum);

CONSIDÉRANT que la demande consiste à ajouter deux logements supplémentaires à la propriété;

CONSIDÉRANT qu'une résidence de quatre logements correspond à une affectation de moyenne densité (4 logements);

CONSIDÉRANT que la propriété s'insère dans une trame résidentielle de basse densité;

CONSIDÉRANT que l'orientation du plan d'urbanisme est de préserver l'intégrité de l'usage résidentiel et du cadre bâti;

CONSIDÉRANT qu'une augmentation de la densité pourrait perturber les caractéristiques dominantes du paysage résidentiel;

CONSIDÉRANT la disponibilité de logements sur le territoire de Saguenay;

À CES CAUSES, il est résolu :

DE REFUSER la demande présentée par M. Mario Tremblay, 527, rue Rabelais, Chicoutimi, G7J 4S8 qui sollicite une modification au plan d'urbanisme afin d'augmenter le nombre de logements sur la propriété située au 264, rue des Champs-Élysées, Chicoutimi.

Adoptée à l'unanimité.

4.7.5 AMENDEMENT - LE DOMAINE DU SAGUENAY INC. - RUE DU JASMIN, JONQUIÈRE - ARS 1146 (ID-12997) (VS-CCU-2018-35)

VS-CM-2018-419

Proposé par Martin Harvey
Appuyé par Simon-Olivier Côté

CONSIDÉRANT que M. Robert Brassard sollicite pour l'entreprise Le Domaine du Saguenay inc., une modification au plan d'urbanisme pour permettre la construction de deux résidences jumelées sur une partie de la rue Jasmin, à Jonquière;

CONSIDÉRANT qu'actuellement la rue Jasmin est dans une affectation de moyenne et haute densité;

CONSIDÉRANT que les terrains concernés par la demande sont à l'extrémité de la rue Jasmin dans un environnement de basse et moyenne densité;

CONSIDÉRANT qu'il s'agit d'un nouveau développement amorcé avec des résidences de basse et moyenne densité;

Conseil municipal du 4 septembre 2018

CONSIDÉRANT que la demande s'intègre aux caractéristiques du développement amorcées avec la rue des Coquelicots;

À CES CAUSES, il est résolu:

D'ACCEPTER la demande de M. Robert Brassard qui sollicite pour l'entreprise Le Domaine du Saguenay Inc., une modification au plan d'urbanisme pour permettre la construction de deux résidences jumelées sur une partie de la rue Jasmin, à Jonquière.

Le plan d'urbanisme devra être modifié de manière à donner une affectation de basse et moyenne densité au secteur concerné.

Le règlement de zonage devra être modifié de manière à agrandir la zone 19070 à même une partie de la zone 19074.

Adoptée à l'unanimité.

5. AVIS DE MOTION

5.1 **PROJET DE RÈGLEMENT AYANT POUR OBJET DE MODIFIER LE RÈGLEMENT NUMÉRO VS-R-2011-29 ADOPTANT LE SCHEMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ DE REMPLACEMENT DE LA VILLE DE SAGUENAY (17104-01-016)**

5.1.1 **AVIS DE MOTION**

Le conseiller Michel Potvin donne avis qu'à une séance subséquente de ce conseil, il proposera ou fera proposer pour adoption un règlement ayant pour objet de modifier le règlement numéro VS-R-2011-29 adoptant le schéma d'aménagement et de développement révisé de remplacement de la Ville de Saguenay (17104-01-016);

5.1.2 **ADOPTION DU 1^{ER} PROJET DE RÈGLEMENT**

VS-CM-2018-420

Proposé par Marc Pettersen
Appuyé par Marc Bouchard

QUE le projet de règlement ayant pour objet de modifier le règlement numéro VS-R-2011-29 adoptant le schéma d'aménagement et de développement révisé de remplacement de la Ville de Saguenay (17104-01-016), tel que déposé par la greffière à la présente séance, soit adopté et soumis à la consultation publique quant à son objet et aux conséquences de son adoption;

ET QUE la Ville de Saguenay demande au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire son avis sur la conformité de la modification proposée.

Adoptée à l'unanimité.

5.1.3 **ADOPTION DU DOCUMENT EXPLICATIF**

VS-CM-2018-421

Proposé par Marc Pettersen
Appuyé par Marc Bouchard

QUE la Ville de Saguenay adopte le document qui indique la nature des

modifications à apporter aux règlements d'urbanisme.

Adoptée à l'unanimité.

5.2 PROJET DE RÈGLEMENT AYANT POUR OBJET DE MODIFIER LE RÈGLEMENT DU PLAN D'URBANISME NUMÉRO VS-R-2012-2 DE LA VILLE DE SAGUENAY (ARP-150)

5.2.1 AVIS DE MOTION

Le conseiller Michel Potvin donne avis qu'à une séance subséquente de ce conseil, il proposera ou fera proposer pour adoption un règlement ayant pour objet de modifier le règlement du plan d'urbanisme numéro VS-R-2012-2 de la Ville de Saguenay (ARP-150).

5.2.2 ADOPTION DU 1^{ER} PROJET DE RÈGLEMENT
VS-CM-2018-422

Proposé par Marc Pettersen
Appuyé par Marc Bouchard

QUE le projet de règlement ayant pour objet de modifier le règlement du plan d'urbanisme numéro VS-R-2012-2 de la Ville de Saguenay (ARP-150), tel que déposé par la greffière à la présente séance, soit adopté et soumis à la consultation publique quant à son objet et aux conséquences de son adoption;

ET QUE ce conseil délègue à la greffière le pouvoir de fixer le lieu, la date et l'heure de l'assemblée publique qui devra être tenue et qu'elle donne avis public de la présente résolution conformément à la loi.

Adoptée à l'unanimité.

5.3 PROJET DE RÈGLEMENT AYANT POUR OBJET DE MODIFIER LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO VS-R-2012-3 DE LA VILLE DE SAGUENAY POUR ASSURER LA CONCORDANCE AVEC LE PLAN D'URBANISME (ZONE 24920, RUE DU BOULEVARD) (ARS-1141)

5.3.1 AVIS DE MOTION

Le conseiller Michel Potvin donne avis qu'à une séance subséquente de ce conseil, il proposera ou fera proposer pour adoption un règlement ayant pour objet de modifier le règlement de zonage numéro VS-R-2012-3 de la Ville de Saguenay pour assurer la concordance avec le plan d'urbanisme (zone 24920, rue du Boulevard) (ARS-1141).

5.3.2 ADOPTION DU 1^{ER} PROJET DE RÈGLEMENT
VS-CM-2018-423

Proposé par Marc Pettersen
Appuyé par Marc Bouchard

QUE le projet de règlement ayant pour objet de modifier le règlement de

Conseil municipal du 4 septembre 2018

zonage numéro VS-R-2012-3 de la Ville de Saguenay pour assurer la concordance avec le plan d'urbanisme (zone 24920, rue du Boulevard) (ARS-1141), tel que déposé par la greffière à la présente séance, soit adopté et soumis à la consultation publique quant à son objet et aux conséquences de son adoption;

ET QUE ce conseil délègue à la greffière le pouvoir de fixer le lieu, la date et l'heure de l'assemblée publique qui devra être tenue et qu'elle donne avis public de la présente résolution conformément à la loi.

Adoptée à l'unanimité.

5.4 PROJET DE RÈGLEMENT AYANT POUR OBJET DE MODIFIER LE RÈGLEMENT DU PLAN D'URBANISME NUMÉRO VS-R-2012-2 DE LA VILLE DE SAGUENAY (ARP-149 ET ARP-151)

5.4.1 AVIS DE MOTION

Le conseiller Raynald Simard donne avis qu'à une séance subséquente de ce conseil, il proposera ou fera proposer pour adoption un règlement ayant pour objet de modifier le règlement du plan d'urbanisme numéro VS-R-2012-2 de la Ville de Saguenay (ARP-149 et ARP-151).

5.4.2 ADOPTION DU 1^{ER} PROJET DE RÈGLEMENT VS-CM-2018-424

Proposé par Martin Harvey
Appuyé par Éric Simard

QUE le projet de règlement ayant pour objet de modifier le règlement du plan d'urbanisme numéro VS-R-2012-2 de la Ville de Saguenay (ARP-149 et ARP-151), tel que déposé par la greffière à la présente séance, soit adopté et soumis à la consultation publique quant à son objet et aux conséquences de son adoption;

ET QUE ce conseil délègue à la greffière le pouvoir de fixer le lieu, la date et l'heure de l'assemblée publique qui devra être tenue et qu'elle donne avis public de la présente résolution conformément à la loi.

Adoptée à l'unanimité.

5.5 PROJET DE RÈGLEMENT AYANT POUR OBJET DE MODIFIER LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO VS-R-2012-3 DE LA VILLE DE SAGUENAY POUR ASSURER LA CONCORDANCE AVEC LE PLAN D'URBANISME (ZONES 19070 ET 19094 RUE DU JASMIN, JONQUIÈRE (ARS-1146) ET ZONES 42820 ET 6590, ROUTE DU PETIT-PARC, LA BAIE (ARS-1139))

5.5.1 AVIS DE MOTION

Le conseiller Raynald Simard donne avis qu'à une séance subséquente de ce conseil, il proposera ou fera proposer pour adoption un règlement ayant pour objet de modifier le règlement de zonage numéro VS-R-2012-3 de la Ville de Saguenay pour assurer la concordance avec le plan d'urbanisme (zones 19070 et 19094 rue du Jasmin, Jonquière (ARS-1146) et zones 42820 et 6590, route

du Petit-Parc, La Baie (ARS-1139)).

5.5.2 ADOPTION DU 1^{ER} PROJET DE RÈGLEMENT

VS-CM-2018-425

Proposé par Martin Harvey

Appuyé par Éric Simard

QUE le projet de règlement ayant pour objet de modifier le règlement de zonage numéro VS-R-2012-3 de la Ville de Saguenay pour assurer la concordance avec le plan d'urbanisme (zones 19070 et 19094 rue du Jasmin, Jonquière (ARS-1146) et zones 42820 et 6590, route du Petit-Parc, La Baie (ARS-1139)), tel que déposé par la greffière à la présente séance, soit adopté et soumis à la consultation publique quant à son objet et aux conséquences de son adoption;

ET QUE ce conseil délègue à la greffière le pouvoir de fixer le lieu, la date et l'heure de l'assemblée publique qui devra être tenue et qu'elle donne avis public de la présente résolution conformément à la loi.

Adoptée à l'unanimité.

5.6 PROJET DE RÈGLEMENT AYANT POUR OBJET DE MODIFIER LE RÈGLEMENT NUMÉRO VS-2002-39 INTÉRIEUR DU CONSEIL DE VILLE DE SAGUENAY

La Mairesse Josée Néron donne avis qu'à une séance subséquente de ce conseil, elle proposera ou fera proposer pour adoption un règlement ayant pour objet de modifier le règlement numéro VS-2002-39 intérieur du conseil de Ville de Saguenay;

Un projet de règlement a été déposé et présenté et les prescriptions de l'article 356 de Loi sur les cités et villes ayant été satisfaites.

5.7 PROJET DE RÈGLEMENT AYANT POUR OBJET DE MODIFIER LE RÈGLEMENT NUMÉRO VS-R-2018-20 CONCERNANT L'ADOPTION DU CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE POUR LES ÉLUS MUNICIPAUX DE VILLE DE SAGUENAY ET D'ABROGER LE RÈGLEMENT NUMÉRO VS-R-2014-3

Le conseiller Marc Pettersen donne avis qu'à une séance subséquente de ce conseil, il proposera ou fera proposer pour adoption un règlement ayant pour objet de modifier le règlement numéro VS-R-2018-20 concernant l'adoption du code d'éthique et de déontologie pour les élus municipaux de Ville de Saguenay et d'abroger le règlement numéro VS-R-2014-3;

Un projet de règlement a été déposé et présenté et les prescriptions de l'article 356 de Loi sur les cités et villes ayant été satisfaites.

5.8 PROJET DE RÈGLEMENT RELATIF AU TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX ET AUTORISANT LE VERSEMENT D'UNE ALLOCATION DE TRANSITION À CERTAINES PERSONNES

Conseil municipal du 4 septembre 2018

Le conseiller Jonathan Tremblay donne avis qu'à une séance subséquente de ce conseil, il proposera ou fera proposer pour adoption un règlement relatif au traitement des élus municipaux et autorisant le versement d'une allocation de transition à certaines personnes;

Un projet de règlement a été déposé, présenté et modifié de façon à ce que le titre soit maintenant « règlement relatif au traitement des élus municipaux » et retirer l'article 8 du projet de règlement, la numérotation sera donc ajustée en conséquence de ce retrait. Les prescriptions de l'article 356 de Loi sur les cités et villes ayant été satisfaites.

5.9 PROJET DE RÈGLEMENT AYANT POUR OBJET DE MODIFIER LE RÈGLEMENT NUMÉRO VS-R-2012-87 CONCERNANT L'ADOPTION D'UN CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE POUR LES EMPLOYÉS MUNICIPAUX

Le conseiller Marc Bouchard donne avis qu'à une séance subséquente de ce conseil, il proposera ou fera proposer pour adoption un règlement ayant pour objet de modifier le règlement numéro VS-R-2012-87 concernant l'adoption d'un code d'éthique et de déontologie pour les employés municipaux;

Un projet de règlement a été déposé et présenté et les prescriptions de l'article 356 de Loi sur les cités et villes ayant été satisfaites.

5.10 PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO VS-R-2007-49 RELATIF À LA PAIX ET AU BON ORDRE SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE SAGUENAY

Le conseiller Kevin Armstrong donne avis qu'à une séance subséquente de ce conseil, il proposera ou fera proposer pour adoption un règlement modifiant le règlement numéro VS-R-2007-49 relatif à la paix et au bon ordre sur le territoire de la Ville de Saguenay;

Un projet de règlement a été déposé et présenté et les prescriptions de l'article 356 de Loi sur les cités et villes ayant été satisfaites.

5.11 PROJET DE RÈGLEMENT CONSTITUANT LE CORPS DE POLICE DE LA VILLE DE SAGUENAY

Le conseiller Kevin Armstrong donne avis qu'à une séance subséquente de ce conseil, il proposera ou fera proposer pour adoption un règlement constituant le corps de police de la Ville de Saguenay;

Un projet de règlement a été déposé et présenté et les prescriptions de l'article 356 de Loi sur les cités et villes ayant été satisfaites.

5.12 PROJET DE RÈGLEMENT AYANT POUR OBJET DE MODIFIER LE RÈGLEMENT NUMÉRO VS-R-2014-54

FIXANT LA TARIFICATION GÉNÉRALE SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE DE LA VILLE DE SAGUENAY ET ABROGEANT TOUS RÈGLEMENTS OU TOUTES DISPOSITIONS DE RÈGLEMENTS ANTÉRIEURS INCOMPATIBLES

Le conseiller Michel Tremblay donne avis qu'à une séance subséquente de ce conseil, il proposera ou fera proposer pour adoption un règlement ayant pour objet de modifier le règlement numéro VS-R-2014-54 fixant la tarification générale sur l'ensemble du territoire de la Ville de Saguenay et abrogeant tous règlements ou toutes dispositions de règlements antérieurs incompatibles;

Un projet de règlement a été déposé et présenté et les prescriptions de l'article 356 de Loi sur les cités et villes ayant été satisfaites.

5.13 PROJET DE RÈGLEMENT AYANT POUR OBJET DE MODIFIER LE RÈGLEMENT NUMÉRO VS-R-2014-73 CONCERNANT L'ADOPTION D'UN PROGRAMME DE REVITALISATION DES CENTRES-VILLES DE CHICOUTIMI ET DE LA BAIE (20254-04-001-004)

Le conseiller Martin Harvey donne avis qu'à une séance subséquente de ce conseil, il proposera ou fera proposer pour adoption un règlement ayant pour objet de modifier le règlement numéro VS-R-2014-73 concernant l'adoption d'un programme de revitalisation des centres-villes de Chicoutimi et de La Baie (20254-04-001-004);

Un projet de règlement a été déposé et présenté et les prescriptions de l'article 356 de Loi sur les cités et villes ayant été satisfaites.

5.14 PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO VS-R-2016-169 AYANT POUR OBJET DE CRÉER UN PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA CONSTRUCTION ET LA RÉNOVATION DURABLE (20116-14-005)

Le conseiller Jean-Marc Crevier donne avis qu'à une séance subséquente de ce conseil, il proposera ou fera proposer pour adoption un règlement modifiant le règlement numéro VS-R-2016-169 ayant pour objet de créer un programme d'aide financière pour la construction et la rénovation durable (20116-14-005);

Un projet de règlement a été déposé et présenté et les prescriptions de l'article 356 de Loi sur les cités et villes ayant été satisfaites.

5.15 PROJET DE RÈGLEMENT AYANT POUR OBJET DE MODIFIER LE RÈGLEMENT NUMÉRO VS-R-2017-98 CONCERNANT L'ADOPTION DU PROGRAMME

RÉNOVATION QUÉBEC-SAGUENAY

Le conseiller Raynald Simard donne avis qu'à une séance subséquente de ce conseil, il proposera ou fera proposer pour adoption un règlement ayant pour objet de modifier le règlement numéro VS-R-2017-98 concernant l'adoption du programme Rénovation Québec-Saguenay;

Un projet de règlement a été déposé et présenté et les prescriptions de l'article 356 de Loi sur les cités et villes ayant été satisfaites.

5.16 PROJET DE RÈGLEMENT AYANT POUR OBJET DE DÉCRÉTER UN EMPRUNT EN VUE DE PARTICIPER AU FONDS DE SUBVENTION POUR L'APPLICATION DU PROGRAMME RÉNOVATION QUÉBEC-SAGUENAY 2018-2019

Le conseiller Raynald Simard donne avis qu'à une séance subséquente de ce conseil, il proposera ou fera proposer pour adoption un règlement ayant pour objet de décréter un emprunt en vue de participer au fonds de subvention pour l'application du programme Rénovation Québec-Saguenay 2018-2019;

Un projet de règlement a été déposé et présenté et les prescriptions de l'article 356 de Loi sur les cités et villes ayant été satisfaites.

6. CONSULTATION PUBLIQUE ET ADOPTION DE RÈGLEMENT

6.1 RÈGLEMENT NUMÉRO VS-RU-2018-82 AYANT POUR OBJET DE MODIFIER LE RÈGLEMENT DE ZONAGE VS-R-2012-3 DE LA VILLE DE SAGUENAY POUR PERMETTRE LES FRESQUES URBAINES (ARS-1123)

6.1.1 CONSULTATION PUBLIQUE

La Mairesse Josée Néron, annonce qu'il y a aujourd'hui consultation publique sur le projet de règlement ayant pour objet de modifier le règlement de zonage VS-R-2012-3 de la Ville de Saguenay pour permettre les fresques urbaines (ARS-1123).

Le conseiller Simon-Olivier Côté explique sommairement l'effet de ce projet de règlement.

Personne n'a de question ou de commentaire à formuler à l'égard de ce projet de règlement.

6.1.2 ADOPTION DU RÈGLEMENT

VS-CM-2018-426

Proposé par Julie Dufour
Appuyé par Éric Simard

QUE le règlement ayant pour objet de modifier le règlement de zonage VS-R-2012-3 de la Ville de Saguenay pour permettre les fresques urbaines (ARS-1123), soit adopté comme règlement numéro VS-RU-2018-82 de la Ville de Saguenay, tel que déposé par la greffière;

Conseil municipal du 4 septembre 2018

ET QUE l'entrée en vigueur du règlement soit soumise aux prescriptions de la Loi.

Adoptée à l'unanimité.

6.2 RÈGLEMENT NUMÉRO VS-R-2018-111 AYANT POUR OBJET DE MODIFIER LE RÈGLEMENT NUMÉRO VS-R-2017-16 PORTANT SUR LA COLLECTE ET LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES GÉNÉRÉES SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE SAGUENAY

VS-CM-2018-427

Proposé par Marc Bouchard
Appuyé par Brigitte Bergeron

QUE le règlement ayant pour objet de modifier le règlement numéro VS-R-2017-16 portant sur la collecte et la gestion des matières résiduelles générées sur le territoire de la Ville de Saguenay, soit adopté comme règlement numéro VS-R-2018-111 de la Ville de Saguenay, tel que déposé par la greffière;

ET QUE l'entrée en vigueur du règlement soit soumise aux prescriptions de la Loi.

Adoptée à l'unanimité.

6.3 RÈGLEMENT NUMÉRO VS-R-2018-112 AYANT POUR OBJET DE MODIFIER LE RÈGLEMENT NUMÉRO VS-R-2007-9 INTERDISANT LA CIRCULATION DES CAMIONS, DES VÉHICULES DE TRANSPORT D'ÉQUIPEMENT ET DES VÉHICULES-OUTILS

VS-CM-2018-428

Proposé par Michel Tremblay
Appuyé par Brigitte Bergeron

QUE le règlement ayant pour objet de modifier le règlement numéro VS-R-2007-9 interdisant la circulation des camions, des véhicules de transport d'équipement et des véhicules-outils, soit différé à une séance ultérieure du conseil municipal.

Adoptée à l'unanimité.

7. AFFAIRES GÉNÉRALES

7.1 PROMOTION SAGUENAY – BUDGET 2019

Monsieur Kevin Armstrong, conseiller municipal, déclare la nature générale de son intérêt dans la décision suivante, s'abstient de toute délibération et de tout vote.

VS-CM-2018-429

Proposé par Jean-Marc Crevier
Appuyé par Martin Harvey

Conseil municipal du 4 septembre 2018

CONSIDÉRANT que les règlements généraux de Promotion Saguenay prévoient que le projet de budget doit être soumis pour approbation au conseil municipal en octobre de chaque année;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal souhaite que l'organisme procède à des coupures budgétaires;

À CES CAUSES, il est résolu :

QUE le conseil municipal demande à Promotion Saguenay de présenter un budget pour l'exercice financier 2019 qui prévoit une contribution de la Ville de 3 millions de dollars de moins que la contribution versée en 2018.

Adoptée à l'unanimité.

7.2 LISTE DES CONTRATS COMPORTANT UNE DÉPENSE – DÉPÔT;

7.2.1 LISTE DE TOUS LES CONTRATS COMPORTANT UNE DÉPENSE DE PLUS DE 25 000 \$ CONCLUS AU COURS DU MOIS DE JUILLET 2018

VS-CM-2018-430

Proposé par Michel Tremblay
Appuyé par Marc Bouchard

CONSIDÉRANT l'article 477.3 de la Loi sur les cités et villes ;

À CETTE CAUSE, il est résolu :

QUE la Ville de Saguenay accepte le dépôt de la liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 25 000 \$ conclus au cours du 1er au 31 juillet 2018.

Adoptée à l'unanimité.

7.2.2 LISTE DE TOUS LES CONTRATS COMPORTANT UNE DÉPENSE DE PLUS DE 2 000 \$ ET CONCLUS AVEC UN MÊME COCONTRACTANT DEPUIS LE DÉBUT DE L'EXERCICE FINANCIER

VS-CM-2018-431

Proposé par Michel Potvin
Appuyé par Kevin Armstrong

Madame la Mairesse, Josée Néron, déclare la nature de son intérêt dans la partie du dossier suivant qui concerne l'entreprise PPI et s'abstient de toute délibération et de tout vote.

CONSIDÉRANT l'article 477.3 de la *Loi sur les cités et villes* ;

À CETTE CAUSE, il est résolu :

QUE la Ville de Saguenay accepte le dépôt de la liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ et conclus avec un même cocontractant depuis le début de l'exercice financier jusqu'au 31 juillet 2018.

Adoptée à l'unanimité.

7.3 LISTE DES PAIEMENTS DU 14 JUIN 2018

VS-CM-2018-432

Proposé par Éric Simard
Appuyé par Marc Bouchard

Madame la Mairesse, Josée Néron, déclare la nature de son intérêt dans la partie du dossier suivant qui concerne l'entreprise PPI et s'abstient de toute délibération et de tout vote.

CONSIDÉRANT l'analyse par la commission des finances de la Ville de Saguenay, de la liste des paiements pour la période du 27 avril au 14 juin 2018;

À CES CAUSES, il est résolu :

QUE la Ville de Saguenay approuve et adopte la liste des paiements, pour la période du 27 avril au 14 juin 2018 au montant de 56 137 725,10 \$.

Adoptée à l'unanimité.

7.4 CRÉATION D'UNE COMMISSION POUR TENIR UNE ASSEMBLÉE PUBLIQUE POUR LE RÈGLEMENT ADOPTANT LE SCHEMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ DE REMPLACEMENT DE LA VILLE DE SAGUENAY

VS-CM-2018-433

Proposé par Marc Pettersen
Appuyé par Michel Potvin

CONSIDÉRANT que la Ville de Saguenay a adopté le 3 juillet 2018 un projet de règlement modifiant le règlement numéro VS-R-2011-29 adoptant le schéma d'aménagement et de développement révisé de remplacement de la Ville de Saguenay et ayant pour objet de modifier le règlement numéro VS-R-2011-29 adoptant le schéma d'aménagement et de développement révisé de remplacement de la Ville de Saguenay (17104-01-015);

CONSIDÉRANT que l'article 53.1 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme stipule qu'une consultation publique doit être tenue avant l'adoption du règlement par l'intermédiaire d'une commission créée par le conseil et formée des membres que celui-ci désigne, présidée par la mairesse ou par un autre membre de la Commission désigné par la mairesse;

À CES CAUSES, il est résolu :

QUE la Ville de Saguenay crée la Commission qui aura pour mandat de tenir une consultation publique portant sur le projet de règlement modifiant le règlement numéro VS-R-2011-29 adoptant le schéma d'aménagement et de développement révisé de remplacement de la Ville de Saguenay et ayant pour objet de modifier le règlement numéro VS-R-2011-29 adoptant le schéma d'aménagement et de développement révisé de remplacement de la Ville de Saguenay (17104-01-015);

QUE les membres de cette Commission soit les mêmes que les membres de la Commission de l'aménagement du territoire, du génie et de l'urbanisme de la Ville de Saguenay;

Conseil municipal du 4 septembre 2018

QUE la Mairesse désigne le conseiller municipal, M. Simon-Olivier Côté pour présider la Commission;

ET QUE ce conseil délègue à la greffière le pouvoir de fixer le lieu, la date et l'heure de l'assemblée publique qui devra être tenue et qu'elle donne avis public de la présente résolution conformément à la loi.

Adoptée à l'unanimité.

7.5 CRÉATION D'UNE TABLE RÉGIONALE DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ - NOMINATION

VS-CM-2018-434

Proposé par Michel Thiffault
Appuyé par Simon-Olivier Côté

CONSIDÉRANT que le comité régional de sélection du Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR) a reçu le mandat de désigner ou de créer un organisme mandataire qui agira à titre de table régionale de lutte contre la pauvreté;

CONSIDÉRANT que le comité régional de sélection du Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR) a décidé, lors de sa réunion du 27 juin 2018, de mettre sur pied une nouvelle table de concertation;

CONSIDÉRANT que la Ville de Saguenay a été ciblée pour faire partie de cette nouvelle table;

À CES CAUSES, il est résolu :

QUE la Ville de Saguenay nomme Mme Josée Néron, mairesse, afin de la représenter à la Table régionale de lutte contre la pauvreté.

Adoptée à l'unanimité.

7.6 DEMANDE D'AUTORISATION À LA CPTAQ :

7.6.1 TECHYDRO CAPITAL INC.

VS-CM-2018-435

Proposé par Julie Dufour
Appuyé par Jonathan Tremblay

CONSIDÉRANT que Techydro Capital inc. 1177, rue Jacques Cartier Est, Chicoutimi (Québec), G7H 2B4, sollicite une autorisation auprès de la CPTAQ pour permettre :

- L'aliénation et le lotissement d'une superficie de 4 hectares du lot 4 406 269 situé en bordure du rang Saint-Isidore.

CONSIDÉRANT que le projet consiste à séparer la propriété entre les propriétaires existants;

CONSIDÉRANT que l'aliénation et le lotissement permettront à un propriétaire de conserver la résidence et de développer un élevage de chevaux sur la nouvelle propriété de 4 hectares;

CONSIDÉRANT que la demande est située en zone agricole permanente;

Conseil municipal du 4 septembre 2018

CONSIDÉRANT que la demande est conforme au schéma d'aménagement et de développement révisé de la Ville de Saguenay;

CONSIDÉRANT qu'il n'y a pas d'ajout d'usage non agricole;

À CES CAUSES, il est résolu :

QUE la Ville de Saguenay appuie la demande de Techydro Capital inc. 1177, rue Jacques Cartier Est, Chicoutimi (Québec), G7H 2B4, qui sollicite une autorisation auprès de la CPTAQ pour permettre :

L'aliénation et le lotissement d'une superficie de 4 hectares du lot 4 406 269 situé en bordure du rang Saint-Isidore.

Adoptée à l'unanimité.

7.6.2 OCTANE PARC SAGUENAY INC. – SAINT-JEAN-VIANNEY

VS-CM-2018-436

Proposé par Julie Dufour

Appuyé par Jonathan Tremblay

CONSIDÉRANT que Madame Karen Prévost Théberge, 4030, rue Vauquelin, Jonquière (Québec), G8A 1B3, sollicite pour l'organisme Octane Parc Saguenay inc. une autorisation auprès de la CPTAQ pour reconduire les autorisations #404073 datée du 8 mai 2013 et # 359310 datée du 3 décembre 2008 soit : pour l'aménagement d'une aire de stationnement accessoire à la piste de motocross, d'une superficie approximative de 2 hectares et pour l'exploitation d'une piste de motocross d'une superficie d'environ 2,26 hectares;

CONSIDÉRANT que le site est situé sur les terres publiques intra municipales de Saint-Jean-Vianney et correspond à une partie du lot 5 419 544 du cadastre du Québec ;

CONSIDÉRANT qu'il s'agit d'un organisme sans but lucratif;

CONSIDÉRANT que le site a également l'avantage d'être isolé des fermes et des résidences dans un secteur interdit à la construction suite au glissement de terrain survenu à Saint-Jean-Vianney;

CONSIDÉRANT que la demande est conforme au schéma d'aménagement et de développement révisé, au plan d'urbanisme et au règlement de zonage de la ville de Saguenay;

CONSIDÉRANT que même si des espaces sont disponibles sur le territoire de la ville de Saguenay, il s'agit d'une activité existante dans un pôle de sports motorisés;

À CES CAUSES, il est résolu:

QUE la Ville de Saguenay appuie la demande de Madame Karen Prévost Théberge, 4030, rue Vauquelin, Jonquière (Québec), G8A 1B3, qui sollicite pour l'organisme Octane Parc Saguenay inc. une autorisation auprès de la CPTAQ pour reconduire les autorisations #404073 datée du 8 mai 2013 et # 359310 datée du 3 décembre 2008 soit : pour l'aménagement d'une aire de stationnement accessoire à la piste de motocross, d'une superficie approximative de 2 hectares et pour l'exploitation d'une piste de motocross d'une superficie d'environ 2,26 hectares.

Adoptée à l'unanimité.

7.7 CAUTIONNEMENT – CLUB DE SKI DE FOND LE

NORVÉGIEN INC.

VS-CM-2018-437

Proposé par Michel Thiffault
Appuyé par Jonathan Tremblay

QUE la Ville de Saguenay accorde au Club de Ski de fond le Norvégien un cautionnement d'un montant maximal de 25 000 \$, valide jusqu'au 30 septembre 2019;

ET QUE la trésorière ou en cas d'absence l'assistant-trésorier, soit autorisé à signer l'acte de cautionnement et tout autre document pour et au nom de la Ville de Saguenay.

Adoptée à l'unanimité.

7.8 JOURNÉES ET/OU SEMAINES – PROCLAMATION :

7.8.1 SEMAINE DE LA SÉCURITÉ FERROVIAIRE

VS-CM-2018-438

Proposé par Michel Tremblay
Appuyé par Brigitte Bergeron

QUE la Ville de Saguenay accepte de proclamer officiellement la semaine du 23 au 29 septembre 2018, comme étant la Semaine de la sécurité ferroviaire.

Adoptée à l'unanimité.

**7.9 CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL -
MODIFICATION**

VS-CM-2018-439

Proposé par Martin Harvey
Appuyé par Marc Bouchard

QUE la Ville de Saguenay modifie le lieu de la séance du conseil municipal du 3 décembre 2018 qui devait avoir lieu au 422, rue Victoria à La Baie et fixe plutôt l'endroit de cette séance à la salle du Vieux-Théâtre située au 300, boulevard de la Grande-Baie Nord, à La Baie.

ET que la greffière donne avis public de ce changement conformément à la loi.

Adoptée à l'unanimité.

**7.10 DÉPÔT PAR LA GREFFIÈRE DU CERTIFICAT DU
GREFFIER ET DU PROCÈS-VERBAL DE REGISTRE DE
CONSULTATION SUR LE RÈGLEMENT VS-R-2018-106**

QUE la Ville de Saguenay accepte le dépôt par la greffière du certificat du greffier et du procès-verbal du registre de consultation sur le règlement VS-R-2018-106.

**7.11 NOMINATION D'UN MEMBRE AU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DE PROMOTION SAGUENAY -
CULTURE**

Conseil municipal du 4 septembre 2018

VS-CM-2018-440

Proposé par Julie Dufour
Appuyé par Simon-Olivier Côté

QUE la Ville de Saguenay procède à la nomination de Madame Marie-Hélène Rioux au sein du conseil d'administration de Promotion Saguenay comme représentante du milieu de la culture.

Adoptée à l'unanimité.

8. PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL

La prochaine séance ordinaire du conseil municipal aura lieu le 1er octobre 2018 dans la salle des délibérations de l'arrondissement de Chicoutimi au 201, rue Racine Est, à 19h.

9. PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL

Une période d'intervention des membres du conseil a été tenue de 20 h 06 à 20 h 26.

10. PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions a été tenue à 20 h 26 à 21 h 01.

11. LEVÉE DE LA SÉANCE

VS-CM-2018-441

Proposé par Julie Dufour
Appuyé par Marc Pettersen

QU'il soit résolu de lever la présente séance à 21 h 01.

Adoptée à l'unanimité.

Ce procès-verbal sera ratifié à la séance ordinaire du conseil de la Ville de Saguenay le 1^{er} octobre 2018.

MAIRESSE

GREFFIÈRE

CD/sg